

Tél. : 03 26 61 52 51
Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absent excusé : Messieurs DESOUTTER Jean-Michel et FOURNAISE Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur PONCELET Xavier.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 7 juillet et 18 août 2020 : Le conseil approuve, à l'unanimité, les comptes rendus des conseils du 7 juillet et 18 août 2020.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la dénomination de la nouvelle rue la famille MAILLARD remercie le conseil pour cette décision.

Monsieur le Maire précise qu'il devra se renseigner car la commune n'ayant plus la compétence voirie, est-ce à elle de choisir le nom de la rue. Il tiendra le conseil au courant.

Membres représentant la commune à la commission CLET de la CU du Grand Reims : Monsieur le maire explique au conseil qu'il doit délibérer pour nommer les représentants de la commune à la commission CLET (commission locale d'évaluation des charges transférées). Pour les communes de notre taille une seule personne titulaire et un suppléant peuvent être nommés.

Après délibération le conseil nomme Monsieur LECOMTE Guy, Maire, titulaire, et Madame PIGOT Jocelyne, 1^{ère} Adjointe, suppléante.

Délibération n° 2020-6-1 : représentation de la commune à la commission CLET de la communauté urbaine du Grand Reims.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la nomination des membres suivants pour siéger à la commission CLET de la communauté urbaine du Grand Reims :

- Titulaire : Monsieur LECOMTE Guy
- Suppléant : Madame PIGOT Jocelyne

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pouvoir de police du Maire : Monsieur le Maire explique au conseil que lors du précédent mandat le conseil s'était opposé au transfert de pouvoir de police spéciale concernant les points suivants :

- Circulation et stationnement
- Autorisation de stationnement des taxis
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Habitat

Ce point est pour information car la Cu ne nous a pas encore demandé notre position sur ce sujet. A revoir.

Droits de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 474 pour une surface de 537 m² située 11 rue de Cormicy
- Parcelle ZI 9 pour une surface de 1500 m², parcelle ZI 10 pour une surface de 570 m², parcelle AB 290 pour une surface de 201 m² situées respectivement 13 rue du 119^{ème} RI, le Champ de la Ville et Les Barres

- Parcelle AC 284 pour une surface de 1 137 m² et parcelle AC 365 pour une surface de 6 m² situées 2 rue du Général De Gaulle
- Parcelle B 295 pour une surface de 852 m² située 1 Impasse de l'Orée du Bois.

Fin d'année 2020 : Monsieur le Maire interroge le conseil concernant la fête de Noël des enfants à savoir :

- Peut-on se permettre de faire cette fête dans les mêmes conditions que les années précédentes vu les mesures sanitaires à mettre en œuvre. Après réflexion le conseil décide de faire simplement une distribution de panier garni avec inscription obligatoire suite à consultation dans les boîtes aux lettres.
- Avis du conseil sur le repas du CCAS : ce sujet n'étant pas du ressort du conseil mais du CCAS, un simple avis sera proposé au bureau du CCAS à savoir faire une distribution de colis pour les personnes de plus de 72 ans à la place du repas mais comme pour la fête de Noël avec inscription obligatoire en mairie suite à la consultation.

Conseil municipal des jeunes : Monsieur le Maire donne la parole à Madame LALLEMENT qui va expliquer au conseil le fonctionnement du conseil municipal des jeunes et sa mise en place.

Madame LALLEMENT Sandrine explique qu'il y aura trois groupes de 3 personnes (2 titulaires et un suppléant) à savoir : 9 à 11 ans, 12 à 14 ans et 15 à 17 ans. Ces jeunes seront élus pour un an. Elle a préparé une charte de fonctionnement dont elle donne lecture au conseil et demande s'il y a des choses à modifier. Chaque jeune devra se porter candidat avec accord écrit de ses parents selon modèle prévu par le conseil.

Ce conseil des jeunes sera là pour faire circuler les informations, faire des propositions de projets d'intérêt communal ou général, travailler à la mise en place de ces projets, participer à la vie citoyenne. Précision est faite qu'ils n'auront pas de pouvoir décisionnaire qui restera au conseil municipal.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 10 octobre 2020 à 16 h 30.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le maire informe le conseil des dernières informations sur la CU du grand Reims à savoir :

- La mise en place du nouveau conseil communautaire a eu lieu le 10 juillet 2020
- Pour notre secteur le vice -président est Madame Katia BEAUJARD
- Madame ROUSSEAU Claudine reste conseillère communautaire déléguée du pôle territorial du Nord Champenois
- Madame LANTENOIS Chantal et Monsieur LECOMTE Guy sont au bureau
- La société ARTELIA a été mandaté pour faire un diagnostic des ouvrages sur notre commune
- Création de 8 conseils d'orientation qui comportent chacun 3 à 5 représentants par pôle : déchets, éducation, voirie réseaux, transport mobilité, attractivité économique, eau assainissement,
- Une seule réunion du conseil communautaire a eu lieu et c'est Madame PIGOT Jocelyne en l'absence de Monsieur LECOMTE Guy qui y a assisté.
- Monsieur LECOMTE Guy a été nommé lors de cette réunion au comité technique et à la commission administrative paritaire, à la commission consultative des services publics
- La première réunion de bureau aura lieu le jeudi 17 septembre et le conseil communautaire le jeudi 24 septembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Guy LECOMTE

